|  |  |
| --- | --- |
|  |  |

**CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE DU**  
**PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL**

**Réunion d'experts sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et le changement climatique**

**19 - 20 juin 2024 (Partie I)**

**Siège de l'UNESCO, Paris**

**25 - 26 septembre 2024 (Partie II)**

**En ligne**

**Termes et concepts**

#### TERMES ET CONCEPTS

Ce document présente les concepts clés de la relation entre le patrimoine culturel immatériel et le changement climatique, sous la forme d'une série de propositions. Le « changement climatique » et le « patrimoine culturel immatériel » sont des termes et des champs d'action désignés relativement nouveaux, même si les processus qu'ils décrivent ont une histoire beaucoup plus profonde. Le dialogue entre ces deux nouveaux domaines est encore plus récent. Une première étape nécessaire à l'examen de la manière dont les domaines peuvent être amenés à dialoguer de manière productive nécessite une certaine clarté, de part et d'autre, quant à la définition et à la portée des termes clés. Cet examen des définitions de base a des implications majeures sur la manière dont nous recherchons, comprenons et intégrons un large éventail de sources importantes susceptibles de mieux nous informer sur les rôles et les risques pour le patrimoine culturel immatériel dans le contexte du changement climatique.

La section 1 présente les concepts fondamentaux relatifs au patrimoine culturel immatériel et explore la manière dont ils peuvent être liés aux défis de l'adaptation au changement climatique. La section 2 examine ensuite les conceptions du changement climatique et le concept connexe d'adaptation au changement climatique, en termes de potentiel à s'engager dans les questions de culture et de patrimoine.

#### 1. Patrimoine culturel immatériel

1.1 Le patrimoine culturel immatériel est un concept vaste et ouvert.

Le patrimoine culturel immatériel est défini dans la Convention de 2003 comme « les pratiques, représentations, expressions, connaissances, savoir-faire - ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés - que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel ».[[1]](#endnote-1) La Convention de 2003 met particulièrement l'accent sur la transmission verticale ou intergénérationnelle et spatiale du patrimoine culturel immatériel, son dynamisme et sa relation avec l'environnement, en tant que fondement de l'identité et de la continuité individuelles et collectives, des systèmes de gouvernance et des valeurs, du développement durable et du « respect de la diversité culturelle et de la créativité humaine ». L'importance de la sauvegarde est également soulignée par la Convention de 2003, qui comprend « les mesures visant à assurer la viabilité du patrimoine culturel immatériel, y compris l'identification, la documentation, la recherche, la préservation, la protection, la promotion, la mise en valeur, la transmission, essentiellement par l'éducation formelle et non formelle, ainsi que la revitalisation des divers aspects de ce patrimoine ».[[2]](#endnote-2)

Il est important de noter que le patrimoine culturel immatériel englobe à la fois les connaissances et les pratiques, les processus de production et leurs produits, les espaces et les ressources matérielles, ainsi que les formes de communication, de gouvernance et de transmission nécessaires à la reproduction du patrimoine culturel d’une communauté. Le patrimoine culturel immatériel est délibérément universel dans sa conception, incluant les formes de connaissances et de pratiques propres aux communautés urbaines et professionnelles, ainsi que les formes historiquement plus anciennes associées aux savoirs indigènes ou traditionnelles. Il englobe toutes les pratiques et tous les aspects associés aux différents systèmes de connaissance décrits ci-dessous au point 2.9, mais élargit son champ d'application pour prendre en compte la façon dont ils s'expriment dans la pratique et la performance, et leur engagement à la fois avec les environnements et l'espace, et avec d'autres formes de patrimoine.[[3]](#endnote-3)

1.2 Le dynamisme du patrimoine culturel immatériel est essentiel pour l’adaptation.

Le patrimoine culturel immatériel ou patrimoine vivant se caractérise par son dynamisme, l’accent étant mis sur les connaissances et les pratiques vivantes qui s’inspirent du passé mais abordent l’avenir.[[4]](#endnote-4) Le patrimoine culturel immatériel n’est pas une archive de connaissances et de pratiques passées, mais un répertoire pour l’action présente et future, et une source d’inspiration pour l’adaptation.[[5]](#endnote-5) La persistance historique du patrimoine culturel immatériel dans des conditions environnementales changeantes témoigne de cette capacité d’adaptation. Les éléments du patrimoine culturel immatériel ne perdent pas leur importance ou leur intérêt du fait de l'évolution des conditions climatiques, mais sont tout à fait capables de répondre aux scénarios futurs.[[6]](#endnote-6) Toutefois, certaines formes de patrimoine culturel immatériel pratiquées sur de longues périodes peuvent également avoir des conséquences négatives lorsque les conditions se modifient radicalement dans des circonstances nouvelles et changeantes. Une attention accrue portée aux processus dynamiques par lesquels le patrimoine culturel immatériel est produit, exécuté et transmis aidera les praticiens, les professionnels et les États parties à élaborer des stratégies de sauvegarde appropriées et efficaces, et à s'engager de manière plus substantielle dans les stratégies d'adaptation au changement climatique.

1.3 L'adoption et l'intégration du concept et du terme de « patrimoine culturel immatériel » est un processus continu.

Bien que le terme « patrimoine culturel immatériel » soit désormais largement utilisé dans les politiques du secteur culturel, la nécessité d'étendre et de traduire ce terme et ce concept dans le domaine du changement climatique est indiquée dans le récent Résumé à l'attention des décideurs du rapport de synthèse du sixième Rapport d'évaluation du GIEC.[[7]](#endnote-7) Bien que le Résumé fasse référence à la contribution essentielle des divers systèmes de connaissances, y compris les formes de connaissances autochtones et locales, aux solutions d'adaptation au climat, aucune référence spécifique n'est faite aux termes « immatériel » ou « patrimoine ».

Vingt ans après l'adoption de la Convention de 2003, ni l'expression « patrimoine culturel immatériel » ni l'acronyme « PCI » n'est couramment utilisé(e) dans le discours public ou dans les écrits en dehors du secteur de la culture. Dans la littérature et les instruments politiques spécifiquement consacrés à la réduction des risques de catastrophes et au changement climatique, le « patrimoine culturel immatériel » est largement invisible même si des éléments reconnaissables du patrimoine culturel immatériel constituent la base de stratégies établies pour la gestion communautaire des risques de catastrophes (CBDRM). Dans la littérature générale sur le patrimoine qui traite des situations d'urgence ou du changement climatique, le patrimoine culturel immatériel est le plus souvent mentionné dans l'expression « matériel et immatériel », souvent sans plus de précision. Lorsque le terme « patrimoine culturel » est utilisé, il se réfère généralement au patrimoine bâti, monumental ou à d'autres formes de patrimoine matériel, et donne rarement lieu à une discussion sur le patrimoine culturel immatériel (voir LHE/24/EXP THEMA-CLIMA/4a). Le récent changement de nom du Secrétariat de la Convention de 2003, qui est devenu l'Entité du patrimoine vivant, marque un changement de terminologie, mais n'a pas encore été testé sur le marché des idées ou dans le discours public.

1.4 La Convention de 2003 et la primauté des communautés

L'insistance de la Convention de 2003 sur la primauté et l’action des communautés est fortement soulignée par comparaison avec de nombreux acteurs impliqués dans la planification et la mise en œuvre d'interventions dans les situations d'urgence. Nombre de ces acteurs s'intéressent de plus en plus à l'importance évidente du patrimoine culturel, et du patrimoine culturel immatériel en particulier, à la fois pour mieux comprendre les communautés qu’ils représentent ou avec lesquelles ils travaillent et en tant que facteur susceptible de limiter ou d'accroître les risques de manière significative.[[8]](#endnote-8) L'expérience et la sensibilité de l'approche de la Convention de 2003 en matière d'autonomisation des communautés, son insistance sur la « participation la plus large possible de la communauté... avec son consentement libre, préalable et éclairé »,[[9]](#endnote-9) et son engagement envers les principes et méthodes éthiques et respectueuses, tels qu'énoncés dans les Principes éthiques pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, établissent une norme pour cette forme d'engagement.[[10]](#endnote-10)

1.5 Réaffirmer l'indivisibilité des formes matérielles et immatérielles du patrimoine culturel

La « profonde interdépendance entre le patrimoine culturel immatériel et le patrimoine matériel culturel et naturel » est reconnue dans le préambule de la Convention de 2003. Bien que le secteur de la Culture reconnaisse largement que les aspects matériels et immatériels du patrimoine sont fondamentalement indivisibles, la distinction entre les deux risque constamment d'être rétablie par les politiques, les instruments et les pratiques.[[11]](#endnote-11) L'affirmation selon laquelle « tout le patrimoine est immatériel » est valable dans la mesure où toutes les formes de patrimoine matériel et immatériel sont identifiées, comprises et sauvegardées par les communautés ou les agences dans des conditions sociales et culturelles spécifiques.[[12]](#endnote-12) Mais il existe aussi une position complémentaire : le patrimoine immatériel ne peut exister en l'absence de patrimoine matériel, qu'il s'agisse d'artefacts, de ressources ou de lieux. Une modélisation réussie du rôle du patrimoine culturel immatériel dans l'adaptation au changement climatique dépendra d'une prise en compte nuancée et adéquate de la manière dont le matériel et l'immatériel s'inspirent et s'appuient l'un sur l'autre dans la constitution, la pratique et la transmission de la culture et du patrimoine culturel. Au sein de l'UNESCO, le débat en cours entre les Conventions sur l'indivisibilité des formes matérielles et immatérielles du patrimoine culturel constitue une plate-forme nécessaire pour l'élaboration de politiques susceptibles de contribuer à l'adaptation au changement climatique.[[13]](#endnote-13)

1.6 Patrimoine culturel immatériel et résilience au changement climatique

La Convention de 2003 encourage explicitement la reconnaissance et la valorisation des connaissances et des pratiques qui s'appuient sur le patrimoine culturel immatériel pour réduire l'exposition aux risques liés aux catastrophes, à la sécurité alimentaire et au changement climatique, et pour renforcer la cohésion sociale, la résilience et le rétablissement.[[14]](#endnote-14) La résilience communautaire, qui désigne la capacité des communautés à s'adapter et à se remettre des effets des catastrophes et du changement climatique, est étroitement liée à la capacité de pratiquer et d'utiliser le patrimoine culturel immatériel. Une collaboration réussie dans la gestion des catastrophes et du changement climatique dépend de l'intégration respectueuse des porteurs et de leurs connaissances aux systèmes et programmes de réduction des risques de catastrophes, de reprise après sinistre et d'adaptation au changement climatique, même lorsque les défis sont nouveaux et ne sont pas directement pris en compte par les connaissances existantes.

#### 2. Changement climatique et adaptation au changement climatique

2.1 Le changement climatique est un processus mondial, initialement défini par la science.

Bien qu'un réchauffement planétaire sans précédent ait été détecté à la fin du XIXe siècle, le concept actuel de changement climatique ne date que de la fin des années 1970, et s'est répandu parmi les communautés d'experts au cours des années 1980 avant de gagner en popularité au début des années 2000. Le changement climatique ne se rapporte pas à toutes les formes persistantes de changement des moyennes ou variations des états climatiques. La Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) définit le changement climatique comme « une modification du climat qui est attribuée directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui vient s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables ».[[15]](#endnote-15) Le changement climatique anthropique ou influencé par l'homme est lié à la transformation en cours de l'expérience humaine des variations climatiques naturelles.

2.2 L'expérience humaine du changement climatique est toujours locale.

Le changement climatique correspond à la fois à un processus mondial, compris en grande partie grâce à la science moderne, et à l'expérience humaine de ce changement, qui est généralement liée aux impacts directs ou indirects de ce changement sur des lieux et des communautés spécifiques. [[16]](#endnote-16) Nous pouvons avoir une compréhension théorique du changement climatique en tant que phénomène mondial, mais notre expérience directe sera probablement pratique et locale, et la nature de l'impact du changement climatique variera d'un endroit à l'autre. Les médias mondiaux permettent de communiquer et d'étendre notre compréhension du changement climatique au-delà des lieux individuels, mais l'échelle locale de l'expérience des impacts est essentielle à la formulation de réponses adaptatives.[[17]](#endnote-17) En tant que forme de connaissance et de pratique fondée sur le lieu, le patrimoine culturel immatériel lié à des environnements locaux particuliers ou à la gestion d'impacts spécifiques constitue donc une ressource très pertinente et significative pour l'identification et le suivi des impacts du changement climatique, la documentation des stratégies d'adaptation au changement climatique dans le passé et planifier les réponses futures.

2.3 Les effets du changement climatique peuvent être ressentis soit comme une situation d'urgence, soit comme une lente transformation.

Dans la plupart des cas, notre expérience directe du changement climatique reflète soit des modifications lentes des conditions environnementales locales, telles que des changements dans les cycles saisonniers, le comportement des plantes et des animaux ou l'élévation du niveau de la mer, soit des événements extrêmes liés au climat ou des situations d'urgence liées à des risques météorologiques, telles que des inondations, des sécheresses, des glissements de terrain ou des cyclones. Le changement climatique peut modifier et exacerber certaines transformations ou risques environnementaux, mais les liens précis entre le changement climatique et les modifications de la fréquence, de l'intensité ou de la répartition de ces impacts restent incertains.[[18]](#endnote-18) Certains chercheurs ont suggéré que le changement climatique pourrait même être lié à l'évolution des risques non météorologiques, tels que les éruptions volcaniques, les tsunamis et les tremblements de terre.[[19]](#endnote-19) Du point de vue de l'expérience humaine, le changement climatique est « un facteur de risque de catastrophe parmi d'autres »,[[20]](#endnote-20) agissant comme un multiplicateur de force sur d'autres sources de risque telles que la pauvreté ou les conflits. Nos réponses aux risques liés au changement climatique doivent être intégrées dans nos approches de la réduction et de la gestion des risques de manière plus générale. En particulier, la compréhension du risque doit désormais tenir compte de cette extension temporelle et mondiale des risques introduits par le changement climatique, ainsi que de leur capacité à se répercuter et à se combiner avec d'autres sources ou facteurs de risque.

2.4 L'adaptation au changement climatique constitue notre réponse au changement climatique.

L'adaptation au changement climatique est définie comme « le processus d'ajustement au climat réel ou prévu et à ses effets afin de limiter les dommages ou de tirer parti des opportunités bénéfiques ».[[21]](#endnote-21) Tout comme la réduction des risques de catastrophe, l'adaptation au changement climatique « peut être anticipative ou réactive, ainsi qu'incrémentale et/ou transformationnelle ».[[22]](#endnote-22) Les décisions en matière d'adaptation sont élaborées et adoptées à des échelles très diverses, depuis les conventions intergouvernementales jusqu'aux stratégies locales, familiales et individuelles, en passant par les politiques nationales.[[23]](#endnote-23) Les considérations relatives à la culture institutionnelle, nationale ou locale sont au cœur du processus de prise de décision au niveau de chacune de ces échelles.[[24]](#endnote-24)

2.5 La Culture et l'Histoire influencent les choix d'adaptation.

La science du changement climatique ne peut à elle seule fournir un cadre complet pour comprendre la vaste complexité des conditions interdépendantes et souvent historiques qui favorisent la vulnérabilité au changement climatique et qui doivent être comprises et prises en compte dans la modélisation des moyens d'adaptation au niveau régional ou local. Au contraire, les approches culturelles du risque fondées sur la culture et l'histoire sont essentielles à la réussite de la politique d'adaptation, et les hypothèses qui sous-tendent ces attitudes doivent être comprises et intégrées dans la politique.[[25]](#endnote-25) L'histoire locale structure et produit également un contexte socio-économique et politique, ainsi que des obstacles et des opportunités pour l'approche d'adaptation d'une communauté. Si les dimensions culturelles, linguistiques et historiques de l'adaptation au changement climatique ne sont pas prises en compte de manière adéquate, cela peut compromettre la réussite d'une initiative, en ignorant les points forts, les vulnérabilités et les préoccupations et les aspirations des communautés concernées.[[26]](#endnote-26)

2.6 L'adaptation au changement climatique sera mise en œuvre en grande partie par les entités locales ou régionales.

Les stratégies de lutte contre les effets des processus physiques du changement climatique peuvent être dirigées politiquement au niveau national ou mondial, mais sont mises en œuvre sur le terrain essentiellement par des agents locaux.[[27]](#endnote-27) Les limites en termes de capacités, de connaissances et de champ d'action des États obligent les communautés, les agences et les institutions régionales ou locales à réaliser une grande partie du travail de mise en œuvre des stratégies d'adaptation au changement climatique. Les préoccupations et les pratiques des communautés locales en matière de savoirs, ancrées dans leur patrimoine vivant, sont donc essentielles à la réussite de l'adaptation au changement climatique, et les modèles de meilleures pratiques concernant l'articulation entre la prise de décision au niveau communautaire et les plans d'action et politiques nationaux dans des domaines autres que l'adaptation au changement climatique revêtent une importance directe pour les stratégies d'adaptation au changement climatique.

2.7 Les plans d'urgence offrent un cadre utile pour l'adaptation au changement climatique au niveau local.

Au cours de milliers d'années, les connaissances locales ont fourni un cadre d'adaptation aux formes lentes et rapides de transformation de l'environnement, mais la planification des situations d'urgence, y compris la réduction des risques de catastrophes (RRC), constitue désormais un cadre bien développé pour répondre à des situations d’urgences à déclenchement rapides, se relever et se préparer à y faire face. L'accent mis par les plans d'urgence sur la cartographie et la compréhension de la vulnérabilité intègre un éventail beaucoup plus large de facteurs politiques, socio-économiques et environnementaux que les facteurs spécifiques identifiés pour le changement climatique.[[28]](#endnote-28) La plupart des communautés ne considèrent pas le changement climatique comme un défi isolé, mais l'identifient plutôt comme un multiplicateur de force qui s'ajoute à d'autres défis et accroît les vulnérabilités existantes.[[29]](#endnote-29) Les stratégies élaborées localement pour réduire les risques de catastrophes, qui s'inscrivent dans les connaissances et les pratiques qui constituent le patrimoine culturel immatériel d'une communauté, peuvent directement être applicables à la gestion des effets locaux des facteurs de risque tels que le changement climatique.[[30]](#endnote-30) Les défis posés à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel par les conflits et les maladies épidémiques recoupent les impacts du changement climatique et peuvent eux-mêmes être liés dans certains cas au changement climatique, mais ne sont pas abordés dans le cadre actuel de la Note d'orientation.

2.8 Les connaissances locales sont essentielles à la réduction des risques et à l'adaptation au changement climatique.

Les catastrophes et les situations d'urgence en général se développent localement et reflètent fortement les conditions locales de vulnérabilité. La connaissance de ces vulnérabilités, liées à l'environnement, aux ressources et aux réseaux locaux, est également maintenue au niveau local, au sein du patrimoine culturel immatériel de chaque communauté. Une réduction efficace des risques dépend donc de ces systèmes locaux de connaissances ainsi que des systèmes locaux de gouvernance et d'organisation.[[31]](#endnote-31) Les stratégies locales de gestion des risques non météorologiques, y compris les phénomènes tectoniques (éruptions volcaniques, tsunamis ou tremblements de terre) et les risques d'origine humaine (accidents nucléaires ou chimiques), sont également pertinentes pour la gestion des risques liés au changement climatique. Cependant, les aléas qui surviennent rapidement, ainsi que les effets cumulatifs des changements qui surviennent plus lentement, peuvent parfois dépasser l'expérience et la capacité de réaction et d'adaptation des systèmes de savoirs locaux.

2.9 Les connaissances locales prennent de nombreuses formes.

Les systèmes de savoirs englobent toutes les formes de connaissances, de pratiques, de croyances, de valeurs et de cosmologie qui permettent à une communauté de se préserver et de se perpétuer, ainsi que son identité culturelle. Les connaissances locales constituent une forme parmi d'autres de systèmes de connaissances expérientielles ou locales qui se chevauchent, et qui s'inscrivent tous dans le cadre élargi du patrimoine culturel immatériel ou du patrimoine vivant. Il s'agit notamment des connaissances locales, des connaissances autochtones, des connaissances techniques autochtones, des connaissances traditionnelles, des connaissances écologiques traditionnelles, des connaissances urbaines, des connaissances des migrants, des connaissances vernaculaires, des savoirs tacites, des modes de connaissance endogènes, etc.[[32]](#endnote-32) Les tentatives de définition précise ou de distinction entre ces différents systèmes de connaissances varient considérablement. Tous ces systèmes de connaissances locales ont en commun une position de contraste par rapport aux systèmes de connaissances étatiques, scientifiques, universitaires ou aux autres systèmes de connaissances fortement codifiés.[[33]](#endnote-33) Alors que les systèmes scientifiques prétendent à une pertinence nationale ou universelle, les systèmes locaux ont tendance à s'ancrer fondamentalement dans un sens spécifique du lieu ou une identité locale ; même lorsque leurs praticiens sont mobiles, ces systèmes locaux tendent à se référer et à se rapporter à des lieux, des environnements et des communautés particuliers.[[34]](#endnote-34) En tant que systèmes souvent non écrits et non codifiés, ces formes de connaissance ne sont pas facilement quantifiables ou accessibles à la science du changement climatique ou à l'élaboration des politiques. En cherchant à extraire des informations à des fins d'adaptation au changement climatique ou de réduction des risques de catastrophes, les éléments individuels de ces systèmes de connaissances locales sont souvent décontextualisés, essentialisés et instrumentalisés, ce qui peut contribuer à leur vulnérabilité et compromettre leur transmission future.

2.10 L'adaptation au changement climatique nécessite la diversité, la collaboration et le respect des connaissances.

Le changement climatique présente un ensemble de problèmes particulièrement complexes, qui ne peuvent être compris ou résolus du point de vue d'un seul système de connaissances.[[35]](#endnote-35) Comme le reconnaît le GIEC dans son dernier Rapport d'évaluation, la réussite d'une adaptation au changement climatique nécessitera une collaboration entre un large éventail de systèmes de connaissances différents, « pluriels » ou « diversifiés ».[[36]](#endnote-36) L'intégration des perspectives de ces différents systèmes de connaissances est décrite comme un processus de « tressage » ou de « tissage », et non comme un processus d'incorporation, d'hybridation ou d'assimilation au sein ou selon les termes d'un système dominant unique, comme les connaissances scientifiques.[[37]](#endnote-37) Ce respect de la pluralité des systèmes de savoirs doit également s'étendre au respect de leur propriété et au droit des peuples autochtones et des communautés locales de représenter et d'expliquer ces systèmes dans leurs propres termes.

**2.11 Les systèmes de savoirs locaux peuvent contribuer à l'atténuation du changement climatique.**

La définition de l'atténuation du GIEC se réfère uniquement aux actions qui limitent ou réduisent les émissions de gaz à effet de serre ou la présence de gaz dans l'atmosphère, et non à la réduction des impacts du changement climatique : « Pour que les stratégies d'atténuation soient efficaces, il faut comprendre les mécanismes qui sous-tendent les émissions, ainsi que les options techniques, politiques et sociétales permettant d'influencer ces mécanismes ».[[38]](#endnote-38) Bien que l'accent mis sur les systèmes de savoirs locaux et le changement climatique se soit concentré sur les questions de surveillance et d'adaptation, ces systèmes de savoirs contribuent déjà de manière significative à l'atténuation du changement climatique et ont le potentiel d'inspirer l’élaboration de stratégies à plus grande échelle. Les communautés locales et les peuples autochtones sont rarement, voire jamais, des sources majeures d'émissions, mais les connaissances intégrées dans les régimes locaux et autochtones de gestion des incendies, les systèmes agricoles à faible teneur en carbone et la gestion des puits de carbone naturels contribuent de manière significative à la réduction des gaz à effet de serre et présentent un potentiel considérable de mise à l'échelle. Actuellement, le principal réseau de réponse culturelle au changement climatique est le Climate Heritage Network, qui milite pour la justice climatique en s'appuyant sur le potentiel de l'art, de la culture et du patrimoine.

1. Textes fondamentaux de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, 2022, Art. 2.1. [↑](#endnote-ref-1)
2. Textes fondamentaux de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, 2022, Art. 2.3. [↑](#endnote-ref-2)
3. La nature du contraste entre le patrimoine culturel immatériel et les connaissances traditionnelles est abordée par Lixinski 2013, 63. [↑](#endnote-ref-3)
4. Kurin 2007, 13. [↑](#endnote-ref-4)
5. Kirshenblatt-Gimblett 2004, 60. [↑](#endnote-ref-5)
6. Adger et al. 2013, 114, [↑](#endnote-ref-6)
7. GIEC 2023. [↑](#endnote-ref-7)
8. Unité du patrimoine culturel immatériel 2019, paragraphes 28-30. [↑](#endnote-ref-8)
9. Textes fondamentaux de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, 2022, Art. 1.2. [↑](#endnote-ref-9)
10. Unité du patrimoine culturel immatériel 2015. [↑](#endnote-ref-10)
11. Le risque de répéter l'opposition entre matériel et immatériel a été noté tout au long des premières étapes de l'élaboration de la Convention de 2003, comme lors de la Table ronde internationale de Turin en 2001 (Nafziger 2015, 7 ; voir également Luxen 2001). [↑](#endnote-ref-11)
12. Smith 2015 ; Munjeri propose que « le tangible ne peut être compris et interprété qu'à travers l'intangible » (2004, 13). [↑](#endnote-ref-12)
13. UNESCO 2023b. [↑](#endnote-ref-13)
14. Textes fondamentaux de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, 2022, VI.3.3. [↑](#endnote-ref-14)
15. CCNUCC 1992, Article 1 [↑](#endnote-ref-15)
16. Krupnik et al. 2018, 280. [↑](#endnote-ref-16)
17. Satterthwaite 2011 ; Lineman et al. 2015 [↑](#endnote-ref-17)
18. GIEC 2021, A3. [↑](#endnote-ref-18)
19. McGuire 2013 [↑](#endnote-ref-19)
20. Kelman et al. 2015, 25. [↑](#endnote-ref-20)
21. GIEC 2023, pp.5-6. [↑](#endnote-ref-21)
22. GIEC 2023, pp.5-6. [↑](#endnote-ref-22)
23. Adger et al 2005. [↑](#endnote-ref-23)
24. « La Culture est importante pour comprendre à la fois l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci, et joue bien sûr un rôle dans la définition du changement climatique en tant que phénomène préoccupant pour la société... l'identification des risques, les décisions concernant les réponses et les moyens de mise en œuvre sont tous influencés par la Culture » (Adger et al. 2013, 112). [↑](#endnote-ref-24)
25. Adger et al. 2013, 115. [↑](#endnote-ref-25)
26. Makondo et Thomas 2018, 89. [↑](#endnote-ref-26)
27. Eriksen 2021, 4. [↑](#endnote-ref-27)
28. Ford, Cameron et al. 2016, 350. [↑](#endnote-ref-28)
29. Mercer 2010. [↑](#endnote-ref-29)
30. Hiwasaki 2017, 229. [↑](#endnote-ref-30)
31. UNESCO 2017a, Priorité 2. [↑](#endnote-ref-31)
32. L'UNESCO (n.d.) donne la définition suivante : « Les connaissances locales et indigènes font référence aux connaissances, compétences et philosophies développées par des sociétés qui interagissent depuis longtemps avec leur environnement naturel. Pour les populations rurales et autochtones, les connaissances locales éclairent les prises de décisions sur des aspects fondamentaux de la vie quotidienne. Ces connaissances font partie intégrante d'un complexe culturel qui englobe également la langue, les systèmes de classification, les pratiques d'utilisation des ressources, les interactions sociales, les rituels et la spiritualité. Ces modes de connaissance uniques constituent des facettes importantes de la diversité culturelle mondiale et constituent la base d'un développement durable adapté au contexte local. » Pour une description plus approfondie des définitions et des distinctions entre ces systèmes de connaissances locales, voir Raymond et al. 2010 ; Nakashima et al. 2018, 3 ; Reyes-Garcia et al. 2019 ; Orlove et al. 2022. [↑](#endnote-ref-32)
33. Il convient de noter que les systèmes de connaissances scientifiques et locales ne sont pas totalement distincts les uns des autres (Adger et al. 2013, 112). Toutes les expressions des connaissances combinent des aspects scientifiques et locaux : les systèmes de connaissances locaux intègrent des éléments des connaissances scientifiques, et les connaissances scientifiques sont elles-mêmes profondément culturelles et influencées par les systèmes de connaissances locaux. [↑](#endnote-ref-33)
34. Henderson et Seekamp 2018. [↑](#endnote-ref-34)
35. « La recherche scientifique à elle seule ne peut pas définir le problème du changement climatique, et encore moins le résoudre » (Orlove et al. 2022, 20) ; « Il n'existe pas de système de connaissances unique capable d'aborder la complexité du problème du changement climatique... il n'existe pas de forme unique de collaboration qui permette d'aborder chaque aspect du changement climatique dans le large éventail de cultures et de paysages du monde entier » (Orlove et al. 2022, 34). [↑](#endnote-ref-35)
36. Orlove et al. 2022, 51-52. [↑](#endnote-ref-36)
37. Tengö et al. 2017 ; Lazrus et al. 2022 ; Orlove et al. 2022. [↑](#endnote-ref-37)
38. GIEC, groupe de travail II, 2022. [↑](#endnote-ref-38)